UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Inscription aux cours

18.08.2022 / V. 1

Pour les **cours** que vous souhaitez suivre à la Faculté de droit, vous devez vous inscrire à partir du portail étudiant-e-s myunifr.ch (Rubrique : « Etudes ») pendant le délai indiqué (voir la case grise *Plus d'informations / Dates importantes* sur le site https://www.unifr.ch/ius/fr/faculte/profil/).

Attention : Lorsque vous vous inscrivez à un cours, soyez attentifs / attentives à ce que cette inscription ne compte pas comme une inscription aux examens. Vous devrez vous **inscrire** en temps voulu **aux examens** auxquels vous souhaitez vous présenter (voir la case rouge *Inscriptions / Dates* sur le site https://www.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/infoexamens/).

Remarques préliminaires

- Les inscriptions aux **cours annuels** du **programme de Bachelor** que vous avez déjà effectuées au semestre d'automne sont également valables pour le semestre de printemps. Néanmoins, veuillez vérifier dans le délai imparti si l'inscription est correcte (voir le point 5 de ce mode d'emploi).

- Les étudiant-e-s qui souhaitent s'inscrire **pour la première fois** à des cours de Bachelor au semestre de printemps peuvent le faire directement dans leur portail.

- Les étudiant-e-s qui ont réussi leur examen IUR III ou IUR TP IV à la session de janvier sont prié-e-s de se référer à la remarque concernant le **changement de la voie d'études** au point *2. Choisir le cours* de ce mode d'emploi.

- Les étudiant-e-s qui passent leurs examens de IUR III ou IUR TP IV lors de la session de rattrapage sont prié-e-s de se référer à la remarque concernant le **Master anticipé** au point *2. Choisir le cours* de ce mode d'emploi.

Veuillez procéder comme suit :

1. Trouver le cours

Enregistrez-vous sur le portail myunifr.ch. Sélectionnez sous la rubrique ETUDES -> Cours.

Vérifiez à ce que la voie d'études correcte s'affiche et cliquez sur «S'inscrire aux cours».

2. Choisir le cours

Vérifiez que le semestre soit bien le semestre pendant lequel vous souhaitez suivre le cours et sélectionnez ensuite ***Cours*** sous **Type de cours**.
Exemple : Vous souhaitez suivre un cours au semestre d'automne 2022. Dans ce cas, le SA 2022 doit être selectionné.

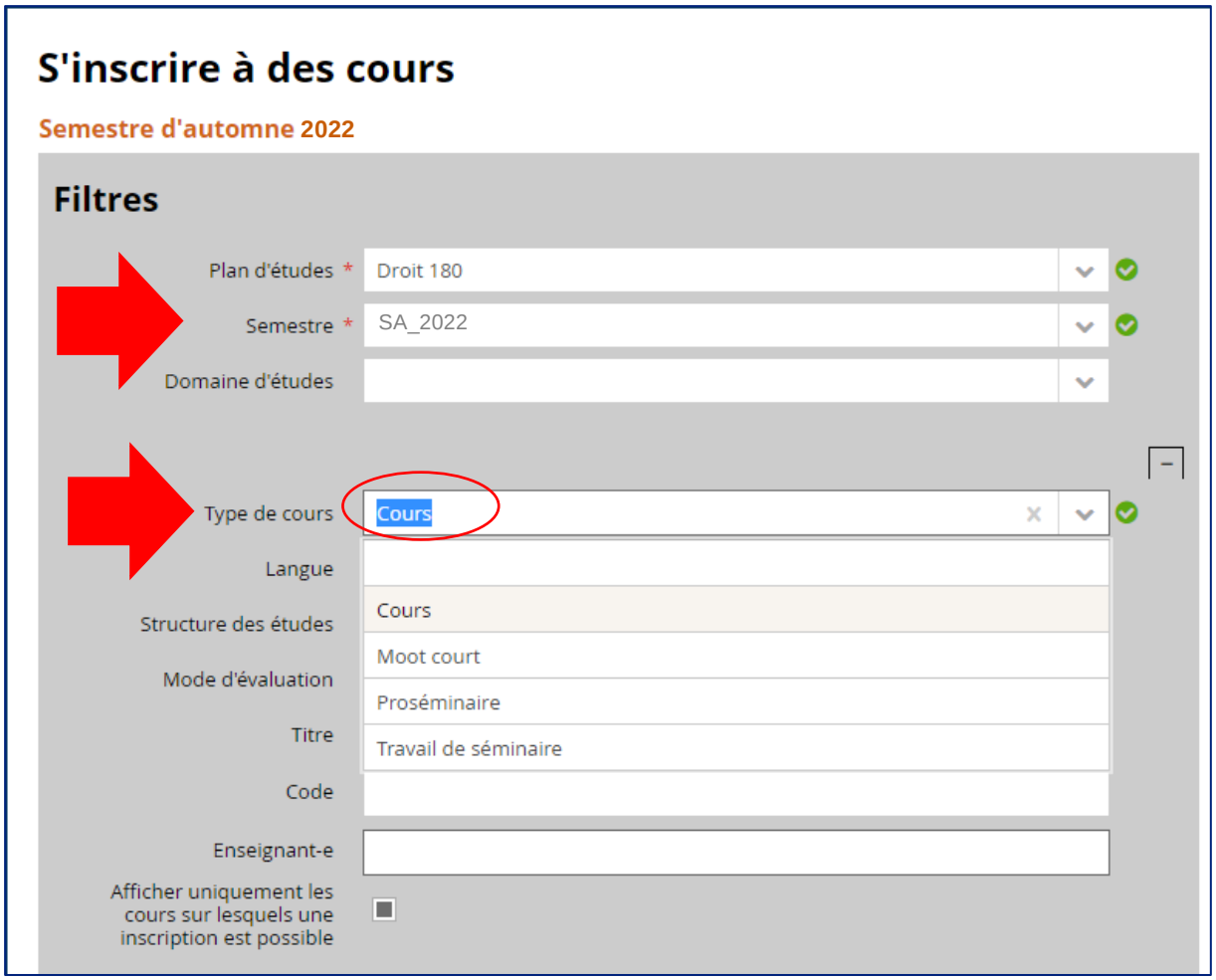

La liste de tous les cours de votre voie d'études apparaît. Veuillez cliquer sur "S'inscrire" à côté du cours que vous souhaitez suivre.

Les étudiant-e-s de Master et **de MALS** : Lorsque le cours est proposé pour plusieurs modules dans votre plan d'études, veuillez choisir le module qui convient :

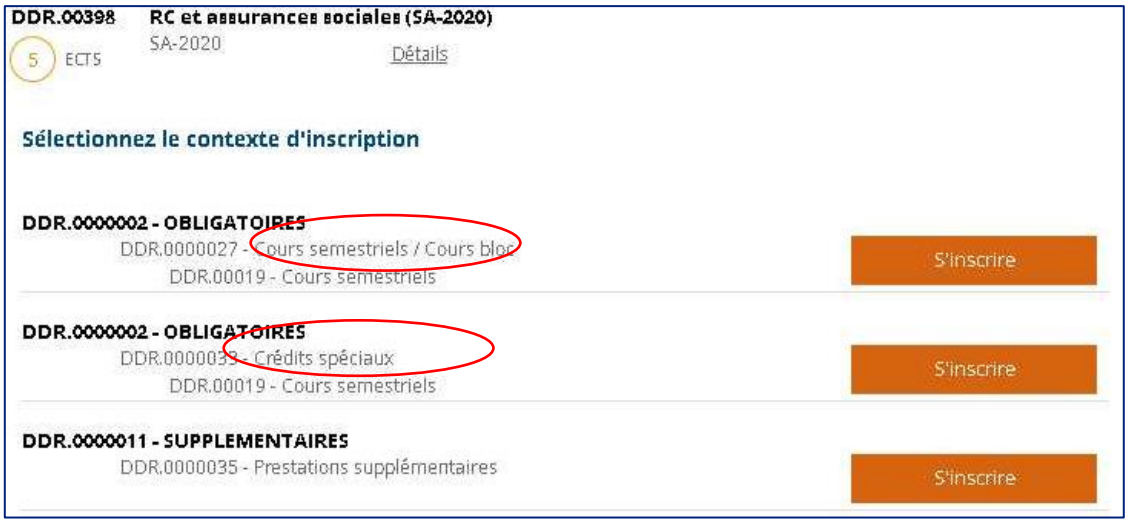

Les étudiant-e- s de Bachelor of Law qui passent leurs examens de IUR III respectivement IUR TP IV lors de la session d'examens de janvier doivent demander dans leur portail myunifr.ch **le changement de la voie d'études** de BLaw en MLaw afin de pouvoir s'inscrire aux cours du programme de Master. Dès que le Décanat valide le changement, l'inscription aux cours semestriels peut être faite.

Les étudiant-e- s de Bachelor of Law qui passent leurs examens de IUR III respectivement IUR TP IV lors de la session de rattrapage en automne doivent **en plus** s'inscrire au Master anticipé afin de pouvoir s'inscrire aux cours du programme de Master qui auront lieu au semestre d'automne. Dès que le Décanat aura validé l'inscription au Master anticipé, l'inscription aux cours de Master sera possible. Vérifiez sous *ETUDES -> Cours* que la voie d'études soit bien **Master of Law.**

Les étudiant-e- s de Bachelor of Law qui ne passent pas encore leurs examens de IUR III respectivement IUR TP IV mais qui désirent s'inscrire au cours *Einführung in die deutsche/französische Fachsprache* ou *Introduction à la langue juridique française/allemande* doivent procéder de la même façon : Après avoir terminé l'inscription aux cours de Bachelor, il faut s'inscrire en Master anticipé. Ensuite, il faut choisir sous *ETUDES -> Cours* **Master of Law** comme voie d'études afin que les cours de Master s'affichent et s'inscrire pour le cours choisi.

3. Valider l'inscription

Pour terminer, confirmez votre inscription/vos inscriptions en cliquant sur « Valider les inscriptions ».

À la suite de la validation, vous allez recevoir un e-mail de confirmation de l'enregistrement de vos inscriptions aux cours. Celui sera envoyé à votre adresse e-mail @unifr.ch.

Attention : en validant votre inscription au cours vous n'êtes **pas** inscrit-e automatiquement aux examens.

4. Se désinscrire / changer de cours

Si après avoir effectué l'inscription vous ne participez pas à un cours auquel vous vous êtes inscrit-e dans myunifr.ch, vous devez annuler votre inscription à ce cours.
Cliquez sur « Se désinscrire » à côté du cours respectif.

Si à la place vous suivez un autre cours, inscrivez-vous au semestre d'automne **au plus tard jusqu'au 31 octobre** et au semestre de printemps **au plus tard jusqu'au 31 mars** à ce cours dans myunifr.ch.

Veuillez noter qu'une **correction** dans les blocs IUR I à IUR III et IUR TP I à IUR TP IV du programme de Bachelor entraîne la suppression de tous les cours du bloc concerné. Réinscrivez-vous donc à tous les cours que vous souhaitez continuer à suivre.

5. Inscriptions aux cours du programme de Bachelor déjà existantes

Connectez-vous au portail myunifr.ch. Sélectionnez sous la rubrique ETUDES -> Cours. Les cours auxquels vous vous étiez inscrit(e)s seront affichés.

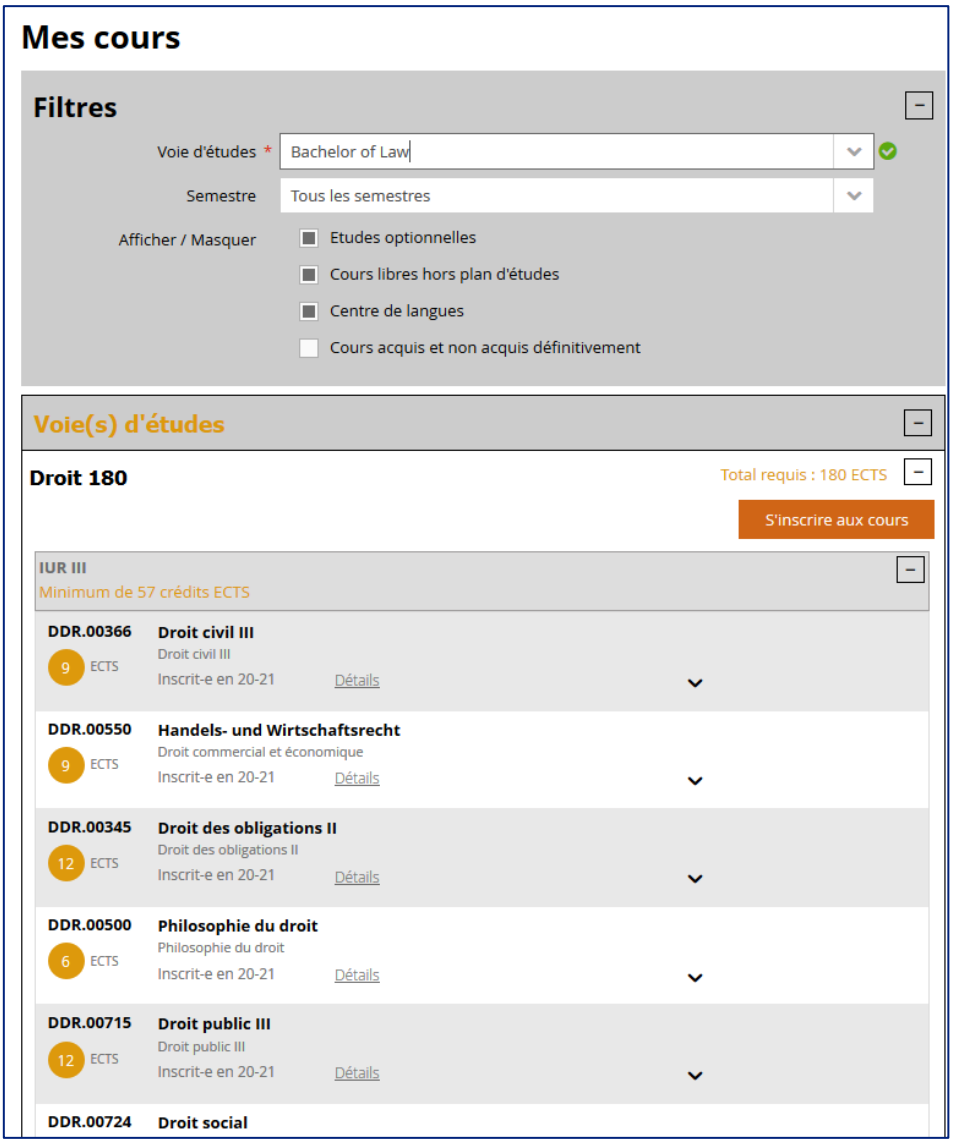

Veuillez s'il vous plaît vérifier dans le délai imparti si votre inscription est toujours correcte. Si tel n'est pas le cas ou si vous désirez modifier l'inscription, veuillez faire les **adaptations** nécessaires dans votre portail (voir les points 1 à 4 de ce mode d'emploi).